



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 27 janvier 2023

N° CS_2023_01_1

Objet : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Date de convocation : **vendredi 20 janvier 2023**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 30 janvier 2023**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur SOW Abdoulaye

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur ARIAGNO Jeff (donnant pouvoir à Monsieur MILLET Pierre-Alain), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc), Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël

Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui renforce (e rôle et le cadre légal du Débat d'orientation s budgétaires

Vu la loi de programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22/01/18, article 13

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires

Vu le document annexé à la présente présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2023,

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des budgets principal et annexe.

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est voté au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

11 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SITIV

50, boulevard Ambroise Croizat
69 200 Vénissieux
04 72 89 02 10

Sommaire

Chapitre 1 : Situation financière du SITIV _____	2
Chapitre 2 : Projets et prospective _____	5
Chapitre 3 : Hypothèses Budgétaires 2023 _____	7
Chapitre 4 : Budget annexe Territoire Numérique Ouvert _____	14

Chapitre 1 : Situation financière du SITIV

NB : dans ce chapitre les chiffres pour 2022 sont donnés sous réserve de l'adoption du compte administratif.

1/ Evolution des recettes

En fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	m (N/N-1)
002						
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	583 312	465 361	318 954	122 802	136 955	
013						
ATTENUATIONS DE CHARGES	24 609	16 583	13 233	16 734	9 661	
70						
PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					-	
73						
REMBOURSEMENTS. SUBVENTIONS. PARTICIPATIONS	2 916 895	2 930 401	2 976 228	3 097 881	3 149 304	
Evolution 2022/2018					1,59%	1,94%
74						
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 154	-	-	-	50 000	
75						
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	2	23 000	13 400	20 938	
77						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000	85 338	330 383	44 157	-	
Total général	3 590 971	3 497 685	3 661 797	3 294 973	3 366 858	
<i>Evolution Moyenne Annuelle des recettes : 2022/2018</i>					-1,25%	
<i>Evolution Moyenne N/N-1 : 2022/2018</i>					-1,44%	

Entre 2018 et 2022, les recettes propres du SITIV sont composées essentiellement de la contribution fiscalisée des communes membres qui a progressé de 1,59 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période, soit 1.94% en moyenne d'année en année. La réduction importante du résultat reporté en fonctionnement sur la période (- 450 000€) a induit une réduction des recettes totales de fonctionnement en moyenne annuelle sur la période de -1,25%, soit -1.44% en moyenne d'année en année.

En investissement

	2018	2019	2020	2021	2022
001					
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	556 845	499 110	706 861	425 086	452 968
021					
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	-
040					
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	469 103	437 263	417 707	418 326	460 697
10					
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	315 168	540 200	229 510	472 460	302 386
16					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720 000	386 000	400 000	125 000	366 000
Total général	2 061 116	1 862 573	1 754 079	1 440 872	1 582 051

Les recettes d'investissements se composent essentiellement de l'épargne générée par l'exercice précédent, les amortissements, le fonds de compensation de la TVA et au recours à l'emprunt qui sert de variable d'ajustement.

2/ Evolution des charges de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	m(N/N-1)
011						
CHARGES A CARACTERES GENERAL	668 788	833 228	701 377	749 737	762 503	
Evolution 2022/2018					2,80%	4,34%
012						
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 546 145	1 601 552	1 659 191	1 625 465	1 780 115	
Evolution 2022/2018					3,03%	3,67%
65						
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	102 558	109 362	117 450	181 948	185 924	
Evolution 2022/2018					16,26%	17,78%
66						
CHARGES FINANCIERES	27 662	29 505	24 908	24 574	17 000	
Evolution 2022/2018					-7,71%	-10,27%
Dépenses hors provisions	2 345 153	2 573 646	2 502 926	2 581 725	2 745 542	4,12%
68						
DOTATIONS AUX PROVISIONS		145 000	273 000	-	-	
Total général	2 345 153	2 718 646	2 775 926	2 581 725	2 745 541	
Evolution Moyenne Annuelle des dépenses : 2022/2018					3,41%	
Evolution MoyenneN/N-1 : 2022/2018						4,35%

Entre 2018 et 2022 les charges de fonctionnement (011 + 65) ont progressé de 4.6 % par exercice en moyenne. Ces charges sont principalement constituées des frais de maintenance des logiciels, des prestations de service des éditeurs, et des frais d'exploitation du réseau de communication. La dynamique de ces dépenses est présentée en détail dans le chapitre 2. La progression de ces dépenses reste contenue tout en intégrant les couts induits par les nouvelles offres de service de ces dernières années.

Il est a noté que la masse salariale (012) n'a progressé que de 3.03 % par exercice en moyenne, soit 3.67% en moyenne d'année en année.

La dynamique des charges de fonctionnement (+3,41) est supérieure à celle des recettes de fonctionnement (-1,5%) sur la période ; cet effet de ciseau a été jusqu'ici été absorbé par les excédents antérieurs de l'établissement.

3/ Evolutions des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022
16					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 710	307 338	336 034	294 570	321 250
20					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	616 362	511 332	389 517	390 812	503 746
21					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	347 590	336 842	269 298	226 159	263 152
23					
IMMOBILISATIONS EN COURS	333 679	199	344 315	76 362	-
Total général	1 562 342	1 155 712	1 339 165	987 904	1 088 148

Hors charges d'investissement liée à l'opération immobilière du siège du SITIV, le budget régulier concernant les investissements évolue en fonction des projets programmés. L'année 2022 enregistre des restes à réaliser liés à la mise en œuvre de certains projets programmés sur deux exercices (Migration RH de Vénissieux et Vaulx en Velin).

4/ Soldes de l'exercice 2022

L'exercice 2022 sera clôturé avec un excédent de fonctionnement de 258 844€ permettant d'affecter 31 963€ en recette d'investissement (1068) pour couvrir le déficit d'investissement prévu, et 226 880€ en recette de fonctionnement (002).

5/ Analyse de l'épargne

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (hors 77)	3 530 971	3 412 347	3 331 414	3 250 817	3 366 858
Dépenses réelles de fonctionnement (hors 67)	2 345 153	2 718 646	2 775 926	2 581 725	2 745 541
Epargne brute	1 185 818	693 701	555 488	669 092	621 317
Remboursement du capital de la dette	275 770	307 338	336 034	294 570	321 250
Epargne nette	910 047	386 362	219 454	374 522	300 067

Sous l'effet croisé de la progression des charges de fonctionnement et la baisse progressive des recettes réelles, l'épargne nette du SITIV tend à se réduire. Cette évolution doit entrer en ligne de compte dans la stratégie de financement des investissements à venir.

6/ Analyse de l'endettement

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Capital restant dû au 01/01	1 799 135	2 254 424	2 333 086	1 997 052	2 227 482	2 272 231	2 288 141	1 949 705
Epargne brute	1 185 818	693 701	555 488	669 092	621 317	631 175	572 035	487 426
Capacité de désendettement	1,5	3,2	4,2	3,0	3,6	3,6	4,0	4,0

Hypothèse nouvel emprunt annuel 360 000€ 2023 et 2024

Epargne brute ciblée

Le SITIV se distingue par un cycle d'investissement court (entre 5 et 8 ans) et une stratégie d'emprunt adaptée à ce rythme plus rapide que celui d'une commune. De ce fait là ou une capacité de désendettement « normale » pour une commune est inférieure à 10 ans, le SITIV doit maintenir la sienne inférieure à 6 ans. La baisse progressive de l'épargne a dégradé la capacité de désendettement sur la période observée, mais celle-ci reste nettement en deçà du seuil de 6 ans.

Pour les exercices à venir, sur l'hypothèse d'un emprunt nouveau de 360k€ par an à partir de 2023 environ, similaire à la réalisation 2022, il est possible de maintenir une capacité de désendettement de 4 ans même si l'épargne brute venait à se dégrader substantiellement. Il est à noter que l'année 2025 est marquée par une chute de l'annuité de remboursement correspondant à la fin d'emprunts d'un montant de 698 000 euros contractés en 2016.

Chapitre 2 : Projets et prospective

1/ Mise à jour du Plan pluriannuel d'investissement

Les projets d'évolution des logiciels métiers marquant programmés sur les années à venir sont notamment les changements de système d'information Ressources Humaines de Vénissieux et Vaulx en Velin (évolutions fonctionnelles, module Formation...) ainsi que la décision de mutualiser un système d'information Enfance.

Projets SI	2022	2023	2024	2025
Ressources humaines	300 000	70 000	70 000	20 000
Finances et marchés	68 000	15 000	20 000	20 000
Gestion des salles	10 000	5 000	5 000	5 000
Enfance	50 000	144 000	50 000	50 000
Action sociale	10 000	10 000	10 000	10 000
Services techniques	10 000	10 000	10 000	10 000
Etat civil, élections	5 000	5 000	5 000	5 000
Funéraire	70 000	-	20 000	20 000
GRC	10 000	10 000	10 000	10 000
Gestion de parc	-	25 000	10 000	
Autres logiciels	30 000	15 000	30 000	30 000

Les projets principaux concernant les infrastructures concernent le remplacement des matériels acquis depuis 2017. Une enveloppe de 50 000€ est également prévue pour le développement d'une solution sécurisée de coffre-fort électronique subventionnée à 70% par le Plan France Relance.

Projets INFRA	2022	2023	2024	2025
Matériels				
Mutualisés	140 000	100 000	250 000	100 000
Personnalisés	169 000	201 000		
Logiciels				
Mutualisés	140 000	80 000	150 000	80 000
Personnalisés	147 000	156 000		

2/ Evolution des contrats de maintenance et d'exploitation

INFRASTRUCTURES		2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	2 024	2 025
FIREWALL	CHEOPS TECHNOLOGY	12 476	6 424	17 984	23 104	29 706	30 000	30 000	30 000
DATA CENTER	JAGUAR NETWORK	13 018	18 720	17 280	17 280	43 684	20 000	20 000	20 000
BACKUP	NUMERIAN					1 544	1 550	1 550	1 550
ANTISPAM	OKTEY	17 133	9 660	28 980	19 320	19 320	20 000	20 000	20 000
FIBRE	SAS LINKT	28 380	71 737	75 210	90 803	95 155	90 000	90 000	90 000
	ORANGE	76 737	36 324	4 307					
VIRTUALISATION	SOLUCEO DGPF			480	3 733	6 465	6 500	6 500	6 500
EMAIL	STARXPRT	32 429	6 300	22 539	22 405	22 189	22 000	22 000	22 000
ORACLE	UGAP	25 056	25 056	17 125	11 240	11 690	15 000	15 000	15 000
IDENTITE	WORTEKS			7 615	7 615	7 615	-	-	-
SUPERVISION	COSERVIT								15 000
SECURITE APPLICATIVE	CYBERWATCH								10 000
TOTAL		205 229	174 221	191 520	195 500	237 369	205 050	205 050	230 050

L'hébergement en datacenter sur 2022 est en augmentation du fait du projet TNO, ce surcrot est refacturé au budget annexe du SITIV pour être cofinancé par la ville de Lyon et la métropole du Grand Lyon. La maintenance Identité / Worteks est également transférée.

Tendance : + 15 % en 2025 hors inflation

SYSTEMES D'INFORMATION		2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	2 024	2 025
ACTES REGLEMENTAIRES	LIBRICIEL SCOP	20 813	13 122	16 481	17 051	14 000	17 300	17 300	17 300
ARCHIVAGE	G.I.P. SANTE INFORMATIQUE BRETAGNE			6 902	8 754	10 197	10 400	10 400	10 400
COURRIER	MAARCH SAS	2 280	1 260	11 424	12 840	9 240	13 368	13 368	13 368
ELECTIONS	CIRIL	14 408	2 200	14 529	7 416	9 251	6 200	6 200	6 200
ENFANCE	ARPEGE						25 000	35 000	45 000
ETAT CIVIL	ARPEGE	15 512	26 124	48 808	25 099	24 638	26 000	26 000	26 000
FINANCES		93 187	45 451	75 483	55 623	67 348	58 500	58 500	58 500
	CIRIL	65 417	18 373	37 075	32 683	32 800	27 000	27 000	27 000
	GFI	18 424	22 405	26 779	8 630				
	INETUM SOFTWARE FRANCE				14 310	19 548	23 500	23 500	23 500
	UGAP - BUSINESS OBJECTS					15 000	8 000	8 000	8 000
	YOOZ	9 346	4 673	11 628					
GESTION RELATION CITOYENS		3 977	6 734	29 960	25 054	21 711	21 000	21 000	21 000
	ENTROUVERT SCOP		-	23 360	20 040	20 040	21 000	21 000	21 000
	YPOK	3 977	6 734	6 600	5 014	1 671			
GESTION DES SALLES	JESPLAN						7 000	7 000	7 000
MARCHES PUBLICS	ORDIGES				7 560	7 560	7 560	7 560	7 560
RESSOURCES HUMAINES		53 618	66 373	29 040	40 219	53 620	34 000	40 000	40 000
	CIRIL	33 138	24 711	19 160	22 899	22 357	27 000	33 000	33 000
	EKSAE	20 479	41 661	9 880	16 240	26 942			
	HORIZONTAL SOFTWARE SAS				1 080	4 320	7 000	7 000	7 000
ACTION SOCIALE	ARCHE MC2	12 592	21 045	22 160	38 966	44 424	26 000	26 000	26 000
SERVICES TECHNIQUES	BERGER LEVRAULT		4 580		21 213	20 909	13 000	13 000	13 000
COLLABORATIF	SARL OPEN DSI		12 375	19 188	21 036	19 860			
SITES WEB	CLEVER AGE	2 040	7 732	14 333	6 789	2 546			
TOTAL		218 426	206 996	288 307	287 618	305 303	265 328	281 328	291 328

La migration des SIRH vers un seul applicatif, le transfert vers le budget annexe de la maintenance Nextcloud, et l'arrêt de la maintenance des sites Web permettent de maintenir une enveloppe stable sur la durée tout en ajoutant de nouveaux applicatifs (Gestion des salles, Enfance, Gestion des temps)

-> tendance + 10 % en 2025 hors inflation

Chapitre 3 : Hypothèses Budgétaires 2023

1/ Recettes de fonctionnement

La simulation présentée se base sur une progression des contributions stables, sans augmentation du taux de fiscalité, prenant en compte uniquement l'évolution forfaitaire des bases fiscales décidée par l'Etat (+7%).

Outre les contributions fiscalisées, la section de fonctionnement sera également abondée par les remboursements de frais supportés dans le cadre du projet TNO par le budget annexe à hauteur de 140 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES		BP 2022	cadrage BP Principal 2023
013	Atténuations de charges	8 000,00	8 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes		140 000,00
70872	Remboursements de frais par les budgets annexes		0,00
73	Remboursements, subventions, participations	3 142 619,25	3 362 602,60
74	Dotations et participations	50 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 215 619,25	3 569 602,60
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 215 619,25	3 569 602,60
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	136 955,44	226 880,00

Sur la période 2018-2022, la pression fiscale additionnelle sur les bases foncières des Villes du SITIV reste stable.

Contribution/TF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Corbas	1,34 %	1,29 %	1,28 %	1,27 %	1,28 %	1,23 %	-0,021 %
Givors	1,22 %	1,22 %	1,19 %	1,21 %	1,20 %	1,19 %	-0,007 %
Grigny	1,30 %	1,29 %	1,38 %	1,39 %	1,36 %	1,33 %	0,008 %
Pierre Bénite	1,07 %	1,06 %	1,03 %	1,12 %	1,10 %	1,08 %	0,003 %
Rive de Gier	1,99 %	1,72 %	1,72 %	1,89 %	1,89 %	1,84 %	-0,030 %
Saint-Chamond	1,02 %	1,03 %	1,03 %	1,08 %	1,08 %	1,07 %	0,009 %
Vaulx en velin	0,87 %	0,88 %	0,88 %	0,87 %	0,87 %	0,86 %	-0,001 %
Vénissieux	1,04 %	1,04 %	1,03 %	1,04 %	1,01 %	1,00 %	-0,006 %
Moyenne	1,10 %	1,08 %	1,08 %	1,10 %	1,09 %	1,07 %	-0,005 %

2/ Dépenses de fonctionnement

Les tendances inflationnistes annoncées sont couvertes. Un éventuel accord fonction publique sur les salaires est couvert (hypothèse indice +2%). Les budgets de formation et prestation sont préservés

Un autofinancement de 292 357 € est possible.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES		BP 2022	cadrage BP Principal 2023
011	Charges à caractère général	689 548,00	687 458,00
	<i>dont part personnalisée</i>	89 448,00	90 000,00
60	Achats et variations de stocks	40 071,00	18 500,00
61	Services extérieurs	494 675,00	409 178,00
6156	Maintenance	360 360,00	347 628,00
6184	Versements à des organismes de formation	74 115,00	15 000,00
62	Autres services extérieurs	154 802,00	169 780,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	95 000,00	103 900,00
6228	Frais divers	17 702,00	30 000,00
63512	taxes foncières		0,00
012	Frais de personnel et charges assimilées	1 756 000,00	1 969 950,95
63	Impôts, taxes et versements assimilés	43 229,00 €	
64	Charges de personnel	1 712 771,00	
013	Atténuations de produits	0,00	0,00
	<i>dont part personnalisée</i>		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	197 000,00	206 556,58
	<i>dont part personnalisée</i>	48 859,00	50 000,00
65311	élus	52 372,00	54 205,02
65313	élus	2 775,00	2 872,13
65314	élus	8 241,00	8 529,44
65748	COS	19 000,00	19 000,00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage.	66 798,00	61 950,00
65818	Autres charges de gestion courante	47 809,00	10 000,00
65821	appel de fond TNO 2022 et 2023 (609K)		116 305,00
Total des dépenses de gestion des services		2 642 548,00	2 980 270,53
66	Charges financières	25 612,07	23 838,81
	Charges financières nouveaux emprunts		
67	Charges exceptionnelles		
67	Charges exceptionnelles		0,00
68	créances irrécouvrables	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 668 160,07	3 004 109,34
042	Opérations d'ordre entre section	463 648,00	500 016,18
023	Virement section investissement	220 766,62	292 357,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		684 414,62	792 373,18
Total des dépenses de fonctionnement		3 352 574,69	3 796 482,52

3/ Dépenses d'investissement

Les projets d'investissement SI sont préservés, notamment sur le SI Enfance. Le projet de renouvellement de l'infrastructure est lancé, conformément au PPI.

Hors Reports, le budget d'investissement est de 495 000 € pour les investissements logiciels, et 300 000 € pour les matériels.

Le montant de l'annuité de dette 2023 sera de 344 090 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES		BP 2022	cadrage BP Principal 2023
	reports		
20	Immobilisations incorporelles	707 008,00	545 621,00
	R.A.R. N-1		
	dont Projets mutualisés	582 387,00	389 000,00
	Projets personnalisés	124 621,00	156 621,00
21	Immobilisations corporelles (matériel)	256 565,00	301 565,00
	R.A.R. N-1	0,00	
	dont Projets mutualisés	35 000,00	100 000,00
	dont Projets personnalisés	201 565,00	201 565,00
Total des dépenses d'équipement		963 573,00	847 186,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 249,63	344 090,57
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Total des dépenses financières		321 249,63	344 090,57
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 284 822,63	1 191 276,57
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	
Total des dépenses d'investissement		1 284 822,63	1 191 276,57

4/ Recettes d'investissement

Une fois pris en compte la capacité d'autofinancement et les recettes propres d'investissement (FCTVA), le montant d'emprunt nécessaire pour financer les investissements de 2023 se monte à 359 000€.

Il est à noter que les modifications apportées par l'état en 2023 dans le cadre de l'automatisation du FCTVA a rendu inéligible au FCTVA les investissements inscrits au chapitre 2051 (Brevets et logiciels) ; cette modification réglementaire génère pour le SITIV une importante baisse des recettes d'investissement de l'ordre de 63 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES		BP 2022	cadrage BP Principal 2023
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	366 276,02	359 029,00
	Dont emprunts activité		
	Dont emprunts construction		
	dont R.A.R. N-1		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
	Total des recettes d'équipement	366 276,02	359 029,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	234 132,00	39 874,04
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	136 386,24	
165	Dépôts et cautionnements reçus		
27	Autres immobilisations financières		
	Total des recettes financières	370 518,24	39 874,04
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	
	Total des recettes réelles d'investissement	736 794,26	398 903,04
040	Opérations d'ordre entre section	463 648,17	500 016,18
001	Résultat d'investissement reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement	220 766,62	292 357,00
023	Immobilisations en cours		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	684 414,79	792 373,18
	Total des recettes d'investissement	1 421 209,05	1 191 276,22

5/ Evolution des parts personnalisées

Par principe, les parts personnalisées des villes sont reconduites à l'identique d'une année sur l'autre, sauf instruction contraire des villes.

Les principales tendances **connues à date** de l'évolution des parts personnalisées est présentée ci-dessous, des discussions sont encore en cours avec les villes.

- ➔ Réduction de la part de St Chamond : 95 250 euros en 2022, 66 369 euros pour 2023 avec suppression de la mise a disposition d'expertise et résorption crédits en reports d'investissement.
- ➔ Discussions programmées avec les villes de Corbas, Rive-de-Gier et Vaulx-en-Velin

6/ Evolution de la fiscalité par commune

En fonction de l'ensemble des éléments exposés, et sous réserve d'évolution des parts personnalisées des villes, les contributions par communes pour l'année 2023 seraient les suivantes :

Collectivité	Contr. Mut. 2022	Contr. Mut. 2023	% Evol	Contr. Pers. 2022	Contr. Pers. 2023	% Evol	Pour mémoire: Contribution à fiscaliser 2022	Contribution à fiscaliser 2023	% Evol
Corbas	178 952,27	193 276 €	8,00 %	184 650 €	184 650 €	0,00 %	363 602 €	377 926 €	3,94 %
Givors	214 432,53	233 105 €	8,71 %	62 003 €	62 003 €	0,00 %	276 436 €	295 108 €	6,75 %
Grigny	97 672,51	107 041 €	9,59 %	50 200 €	50 200 €	0,00 %	147 873 €	157 241 €	6,34 %
Pierre Bénite	163 957,13	175 836 €	7,25 %	52 146 €	52 146 €	0,00 %	216 103 €	227 982 €	5,50 %
Rive de Gier	145 822,51	158 697 €	8,83 %	89 885 €	89 885 €	0,00 %	235 708 €	248 582 €	5,46 %
Saint-Chamond	362 824,72	395 479 €	9,00 %	95 250 €	66 369 €	-43,52 %	458 074 €	461 848 €	0,82 %
Vaulx en velin	473 140,22	521 694 €	10,26 %	67 356 €	67 356 €	0,00 %	540 496 €	589 050 €	8,98 %
Vénissieux	767 307,37	835 352 €	8,87 %	137 770 €	137 770 €	0,00 %	905 077 €	973 122 €	7,52 %
Total	2 404 109 €	2 620 480 €	9,00 %	739 260 €	739 260 €	0,00 %	3 143 369 €	3 330 859 €	5,96 %

7/ Historique des contributions des communes membres

Bien que le syndicat ne vote pas directement de taux de fiscalité additionnelle, un élément clé de la gestion financière de l'établissement reste la stabilité de la pression fiscale sur le territoire des communes membres.

Base TF nettes de communes

Bases foncières nettes	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (7%)	Evolution moy.
Corbas	26 378 047	27 503 141	27 904 145	28 286 509	28 317 585	30 299 816	2,84 %
Givors	20 900 395	21 385 186	22 303 613	22 472 184	22 954 274	24 561 073	3,30 %
Grigny	10 338 298	10 331 297	10 384 993	10 622 243	10 835 023	11 593 475	2,35 %
Pierre Bénite	18 245 124	18 664 397	18 988 907	19 286 980	19 689 561	21 067 830	2,94 %
Rive de Gier	11 567 534	11 728 743	11 941 829	12 299 452	12 478 515	13 352 011	2,93 %
Saint-Chamond	39 370 735	39 529 967	40 466 858	41 447 233	42 422 352	45 391 917	2,91 %
Vaulx en velin	57 915 211	58 182 318	59 139 269	60 409 780	62 301 100	66 662 177	2,88 %
Vénissieux	79 688 825	80 829 921	83 017 245	84 883 357	89 251 582	95 499 193	3,71 %
Total	264 404 169	268 154 970	274 146 859	279 707 738	288 249 992	308 427 491	3,15 %

Sur la période 2018-2022, les bases foncières nettes ont progressé en moyenne de 2.18 % par an. La dynamique exceptionnelle prévue pour 2023 portera cette moyenne à 3.15%

Contributions fiscalisées au budget du SITIV

Contribution globale	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution moy.
Corbas	353 696	356 070	358 391	359 711	363 602	0,69 %
Givors	255 357	261 570	264 316	271 809	276 436	2,00 %
Grigny	134 004	133 306	142 917	147 161	147 873	2,54 %
Pierre Bénite	194 346	197 120	196 275	215 466	216 103	2,77 %
Rive de Gier	230 143	202 057	205 621	232 159	235 708	1,00 %
Saint-Chamond	402 162	408 946	415 917	449 126	458 075	3,34 %
Vaulx en velin	501 401	511 691	522 830	525 741	540 496	1,90 %
Vénissieux	825 824	836 851	850 988	885 156	905 077	2,32 %
Total	2 896 933	2 907 611	2 957 255	3 086 329	3 143 370	2,07 %

Sur la période 2018-2022, les contributions fiscalisées totales ont progressé en moyenne de 2.07% par an.

Contributions fiscalisées rapportées aux bases TF

Contributions / TF	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Corbas	1,34 %	1,29 %	1,28 %	1,27 %	1,28 %	-0,014 %
Givors	1,22 %	1,22 %	1,19 %	1,21 %	1,20 %	-0,004 %
Grigny	1,30 %	1,29 %	1,38 %	1,39 %	1,36 %	0,017 %
Pierre Bénite	1,07 %	1,06 %	1,03 %	1,12 %	1,10 %	0,008 %
Rive de Gier	1,99 %	1,72 %	1,72 %	1,89 %	1,89 %	-0,025 %
Saint-Chamond	1,02 %	1,03 %	1,03 %	1,08 %	1,08 %	0,015 %
Vaulx en velin	0,87 %	0,88 %	0,88 %	0,87 %	0,87 %	0,000 %
Vénissieux	1,04 %	1,04 %	1,03 %	1,04 %	1,01 %	-0,006 %
Moyenne	1,10 %	1,08 %	1,08 %	1,10 %	1,09 %	-0,001 %

Le rapport des contribution fiscalisées aux bases TF s'établie sur la période à 1.09% par an. Ce rapport apparaît globalement stable (0.001%) sur la période 2018-2022.

Contributions à la part mutualisée

Contribution mut	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution moy.
Corbas	162 396	164 770	167 903	175 061	178 952	2,46 %
Givors	192 697	195 570	199 446	209 109	214 433	2,72 %
Grigny	86 822	88 306	90 217	94 961	97 673	3,00 %
Pierre Bénite	150 146	152 020	154 618	160 566	163 957	2,23 %
Rive de Gier	130 899	133 057	135 736	142 274	145 823	2,74 %
Saint-Chamond	323 062	328 446	335 917	353 126	362 825	2,95 %
Vaulx en velin	415 903	423 691	433 912	458 385	473 140	3,29 %
Vénissieux	689 747	700 251	714 270	747 386	767 307	2,71 %
Total	2 151 672	2 186 111	2 232 019	2 340 868	2 404 110	2,82 %

Sur la période 2018-2022, les contributions à la part mutualisée ont progressé en moyenne de 2.82% par an.

Contributions à la part mutualisée rapportées aux bases TF

Rapport Mut/TF	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Corbas	0,62%	0,60%	0,60%	0,62%	0,63%	0,004%
Givors	0,92%	0,91%	0,89%	0,93%	0,93%	0,003%
Grigny	0,84%	0,85%	0,87%	0,89%	0,90%	0,015%
Pierre Bénite	0,82%	0,81%	0,81%	0,83%	0,83%	0,002%
Rive de Gier	1,13%	1,13%	1,14%	1,16%	1,17%	0,009%
Saint-Chamond	0,82%	0,83%	0,83%	0,85%	0,86%	0,009%
Vaulx en velin	0,72%	0,73%	0,73%	0,76%	0,76%	0,010%
Vénissieux	0,87%	0,87%	0,86%	0,88%	0,86%	-0,001%
Moyenne	0,842%	0,815%	0,814%	0,837%	0,834%	-0,002%

Sur la période 2018-2021, le rapport des contributions à la part mutualisée aux bases TF apparaît stable (-0.002%).

Contributions personnalisées

Contribution perso.	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution moy.
Corbas	191 300	191 300	190 488	184 650	184 650	-0,87 %
Givors	62 660	66 000	64 870	62 700	62 003	-0,21 %
Grigny	47 182	45 000	52 700	52 200	50 200	1,93 %
Pierre Bénite	44 200	45 100	41 657	54 900	52 146	5,29 %
Rive de Gier	99 244	69 000	69 885	89 885	89 885	-0,14 %
Saint-Chamond	79 100	80 500	80 000	96 000	95 250	5,09 %
Vaulx en velin	85 498	88 000	88 918	67 356	67 356	-5,07 %
Vénissieux	136 077	136 600	136 718	137 770	137 770	0,31 %

Contributions personnalisées rapportées aux bases TF

Rapport Perso./TF	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Corbas	0,73%	0,70%	0,68%	0,65%	0,65%	-0,018 %
Givors	0,30%	0,31%	0,29%	0,28%	0,27%	-0,007 %
Grigny	0,46%	0,44%	0,51%	0,49%	0,46%	0,002 %
Pierre Bénite	0,24%	0,24%	0,22%	0,28%	0,26%	0,006 %
Rive de Gier	0,86%	0,59%	0,59%	0,73%	0,72%	-0,034 %
Saint-Chamond	0,20%	0,20%	0,20%	0,23%	0,22%	0,006 %
Vaulx en velin	0,15%	0,15%	0,15%	0,11%	0,11%	-0,010 %
Vénissieux	0,17%	0,17%	0,16%	0,16%	0,15%	-0,004 %



Chapitre 4 : Budget annexe Territoire Numérique Ouvert

La conférence intercommunale du 9 novembre 2022 a précisé la structuration de des missions de l'entente « Territoire Numérique ouvert » comme suit :

1 - Mission hébergement mutualisé

La mission consiste à assurer la mise en œuvre et l'exploitation d'une infrastructure de centre de données souverain et sécurisé capable de d'héberger les plateformes de services numériques développées par l'entente. Elle nécessite notamment la mise en œuvre dans des centres de données de proximité de services réseaux, d'équipements de sécurité, de serveurs informatiques et de stockage.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.

2 – Mission Identité numérique

La mission consiste à mettre en œuvre et exploiter un service de fédération d'identité de type « Agent Connect de territoire » permettant aux agents et Elus d'accéder de façon sécurisée aux services numériques mutualisés du territoire.

La mission permettra également d'établir une identité pivot permettant d'augmenter le niveau de confiance accordée à cette identité numérique de l'agent et de l'élu.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.

3 – Mission Messagerie collaborative

La mission doit permettre d'offrir à l'ensemble des agents et élus des membres de l'entente un service de messagerie collaborative libre.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le SITIV est porteur de mission pour la construction et l'hébergement des solutions. Le service sera exploité par chacune des équipes des membres de l'entente intercommunale.

4 – Mission Outils collaboratifs

La mission doit permettre d'offrir à l'ensemble des agents et élus des membres de l'entente un package de services numériques libres de collaboration de type visioconférence, messagerie instantanée, partage de documents, édition de document en ligne et formation en ligne.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.

Lors de sa délibération du 9 décembre 2022 le comité syndical a validé la décision de la conférence intercommunale pour le financement du budget annexe pour 2023.

La contribution de chaque membre, basée sur sa masse salariale et sa population, est la suivante, pour le fonctionnement comme pour l'investissement :

- 16,4% pour le SITIV
- 30,6% pour la Ville de Lyon
- 53% pour la Métropole de Lyon,

Pour chaque mission, la charge financière prévisionnelle et les subventions d'équipement seront validées par la conférence intercommunale puis adoptées par délibérations concordantes des membres de l'entente concernés par la mission. L'ensemble des contributions est retranscrit dans le budget annexe du SITIV. »

Le comité de pilotage opérationnel ayant présenté le projet de budget 2023, la conférence intercommunale approuve ce projet qui sera porté par le budget annexe TNO du SITIV, et les appels de fonds qui en découlent :

DEPENSES	investissements	fonctionnement
Dépenses Générales		
- chef de projet (1 poste en 2022, 2 en 2023, 3 au-delà)		140 000 €
- Dotation aux amortissements		125 000 €
Hébergement		
- support virtualisation et stockage		40 000 €
- hébergement en DC		45 000 €
- extension PRA / PCA	195 000 €	
Identité de territoire		
- Mise en œuvre identité pivot, sécurisation approvisionnement	40 000 €	
- mise en œuvre d'une fédération de fédération	20 000 €	20 000 €
Messagerie Collaborative		
- mise en place infrastructure GL	500 000 €	
- mise en place d'un PRA / PCA / secours mutualisé	40 000 €	
Collaboratif		
- Visioconférence Jitsi	20 000 €	45 275 €
- Partage de documents Nextcloud	20 000 €	38 900 €
- mise en place d'un outil d'édition en ligne OnlyOffice		40 000 €
- portail de formation en ligne - Chamilo	30 000 €	10 000 €
- Messagerie instantanée Watcha	50 000 €	40 000 €
- Interopérabilité avec les portails des membres de l'entente	60 000 €	
Total des dépenses	975 000 €	544 175 €
RECETTES		
report 2022	350 000 €	
Amortissements	125 000 €	
Plan France Relance	500 000 €	
Financement de l'exploitation par les partenaires de l'entente		544 175 €
Total des recettes	975 000 €	544 175 €
Métropole de Lyon	53,0%	288 413 €
Ville de Lyon	30,6%	166 518 €
SITIV	16,4%	89 245 €

Les soldes de l'exercice 2022 et les projets présentés ci-dessus permettent de définir les appels de fonds nécessaires au fonctionnement de l'entente intercommunale « Territoire numérique ouvert » pour 2023 ainsi :

	Solde 2022	POC 2022	Budget 2023	Total
Métropole de Lyon	50 350€	- 32 966 €	288 413	305 797 €
Ville de Lyon	29 070€	+ 21 463 €	166 518	217 051 €
SITIV	15 580€	+ 11 503 €	89 245	116 328 €
			Total	639 176 €

Envoyé en préfecture le 11/02/2023

Reçu en préfecture le 11/02/2023

Publié le



ID : 069-256910183-20230127-CS_2023_01_1-DE